



## **Droit disciplinaire et Droit de grève attaqué ! C'est le statut qui est remis en cause !**

L'été n'aura pas été de tout repos pour la direction qui est restée au travail pour faire passer plusieurs « réformes » patronales, sans autre concertation que celle d'une présentation à chaque syndicat représentatif des nouvelles dispositions rognant les droits des agents. Il n'y aura donc pas fallu attendre longtemps avant de voir l'application du dialogue social version Macron dans le GPF.



### *Conseil de discipline, un scénario écrit d'avance !*

#### Des Conseils de discipline qui tuent !

La direction utilise les conseils de discipline pour accentuer les pressions managériales, soumettre les cheminots aux restructurations perpétuelles et multiplier la répression syndicale, qui a déjà conduit au suicide. En limitant les prérogatives du conseil de discipline aux demandes de sanctions «Déplacement disciplinaire, rétrogradation, dernier avertissement et radiation des cadres», la direction donne à ces managers les moyens de frapper plus lourdement ceux qui s'opposent à la casse de leur outil de travail.

#### SUD-Rail dénonce le risque de dérapages !

Déjà aujourd'hui, malgré les dispositions du conseil de discipline actuel, on dénombre un grand nombre d'abus dans les motivations et le niveau des sanctions qui sont demandées par la hiérarchie dans les conseils de discipline. Demain, si la direction peut sanctionner unilatéralement, sans débat contradictoire, pour un niveau allant jusqu'à 12 jours de mise à pied, c'est la porte ouverte à tous les dérapages managériaux ! SUD-Rail fait régulièrement condamner l'entreprise et ses managers pour sanctions ou licenciement abusif et nous continuerons à combattre les politiques managériales agressives malgré le fait que la direction se facilite la tâche ! Pour SUD-Rail, c'est clairement l'esprit du statut qui est attaqué.



*Dans un contexte où les premières dispositions  
du plan Macron visent à fragiliser les droits des salariés  
et légaliser le licenciement abusif ;  
SUD-Rail ne peut que dénoncer cette mesure interne qui  
va dans le même sens !*

#### Une autre politique managériale plutôt qu'une fuite en avant !

SUD-Rail alerte la direction depuis des mois sur les abus managériaux qui touchent les agents et les militants syndicaux, les entraînant parfois jusqu'au suicide. Le nombre de conseils de discipline se multiplie, mais plutôt que d'envisager une remise en cause de sa politique managériale agressive, la direction, pour limiter leur nombre, et pouvoir sanctionner en toute discrétion et jouer les naïfs quand des drames se produisent, fait le choix de réduire les prérogatives des conseils de discipline... C'est une bien piètre façon de considérer les agents. Mais c'est aussi une remise en cause du statut des cheminots, ne laissons plus faire !



## **DROIT DE GREVE, L'ABUS DE TROP !!**

Depuis des années, les patrons et le gouvernement empilent les lois et les dispositions liberticides pour limiter, voire empêcher, les cheminots de se mettre en grève... Après l'élection de Macron, en prévision d'éventuels conflits qui seraient liés à la casse du statut, à l'ouverture à la concurrence ou aux transferts des contrats de travail, la direction a sans doute pensé que c'était le bon moment d'en rajouter dans le durcissement des conditions d'exercice du droit de grève !



Pour rendre encore plus difficile l'exercice du droit de grève, la direction veut généraliser la déclaration d'intention !!

La direction a transmis aux organisations syndicales une liste de métiers et de fonctions qu'elle veut voir soumis à déclaration d'intention préalable de 48h pour se mettre en grève. Alors même que nombre de dispositions introduites unilatéralement par l'entreprise, notamment sur le décompte et le début de la grève, sont aujourd'hui attaquées en justice par SUD-Rail, la direction persiste et veut maintenant remettre en cause la capacité de chaque cheminot à se mettre en grève librement.

**Alors que le gouvernement ordonne un affaiblissement des droits des salariés et de la représentation syndicale à travers les ordonnances Macron, nous ne laisserons pas la direction piétiner ce qu'il reste des droits des salariés à SNCF à lutter pour leurs conditions de travail et pour leurs droits.**

**La fédération SUD-Rail va attaquer en justice et déposer plainte contre l'entreprise pour entrave à l'exercice du droit de grève et mise en œuvre de dispositions abusives !**

Dans un contexte où le statut des cheminots est attaqué, où le président Macron annonce à mots à peine voilés la remise en cause du régime de retraite des cheminots, où deux sénateurs écrivent un projet de loi pour faciliter le transfert des personnels et la liquidation de l'entreprise... Qui pourrait croire aujourd'hui que cette attaque contre le droit de grève est un simple hasard !?

L'objectif de la direction est de tenter un affaiblissement généralisé du rapport de force entre les salariés et les patrons... A SUD-Rail, fort d'années d'histoire de luttes sociales, nous savons bien que ce n'est pas sans un rapport de force construit et dans la grève que les salariés conservent et gagnent des acquis sociaux. Nous ne laisserons pas faire ... Rendez-vous devant les tribunaux !

FEDERATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBERATION 93200 ST DENIS

TEL : 01 42 43 35 75  
FAX : 01 42 43 36 67

@ : sud.rail.federation@gmail.com  
INTERNET : www.sudrail.fr

FACEBOOK : @sudrailofficiel  
TWITTER : @Fede\_SUD\_Rail